

## PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement  
Unité forêt, chasse milieux naturels

### APPEL A CANDIDATURES

## Renouvellement d'un lieutenant de louveterie dans le département des Yvelines

En vue du renouvellement de toutes les commissions de lieutenants de louveterie du département des Yvelines, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024, les candidats sont invités à transmettre leur dossier de candidature :

- ✓ avant le **15 juin 2019**, délai de rigueur,
- ✓ à la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Yvelines, par courrier ou en main propre aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00) : **DDT des Yvelines - Unité Forêt, Chasse, Milieux naturels - 35 rue de Noailles - BP 1115 - 78011 VERSAILLES cedex**

Les candidats devront être de nationalité française, jouir de leurs droits civiques et résider dans les Yvelines ou dans un canton limitrophe.

Le **dossier de candidature** comprendra impérativement les pièces suivantes :

- ✓ une lettre de motivation, justifiant notamment des compétences cynégétiques du candidat ;
- ✓ une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- ✓ une photocopie de la carte d'électeur ;
- ✓ un justificatif de domicile ;
- ✓ une photocopie du permis de chasser, datant d'au moins 5 ans ;
- ✓ un certificat médical daté de moins de 2 mois attestant d'une aptitude physique compatible avec l'exercice de la fonction de lieutenant de louveterie et notamment l'absence d'affections médicales et d'infirmités mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement ;
- ✓ une attestation écrite des candidats, selon modèle annexé, justifiant de leur engagement :
  - à entretenir à leurs frais, soit un minimum de 4 chiens courants réservés exclusivement à la chasse au sanglier ou du renard, soit au moins 2 chiens de déterrage, en mentionnant l'adresse du chenil ;
  - à ne pas exercer d'activité susceptible d'entraîner des conflits d'intérêt avec leur nomination comme lieutenant de louveterie (notamment celle d'agent chargé de la police de la chasse, de garde particulier sur sa circonscription,...) ;
  - à ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale en matière de chasse, de pêche et de protection de la nature, et à informer dans le délai d'un mois la DDT des Yvelines de toute condamnation, retrait de permis de conduire ou de permis de chasser qui surviendrait pendant l'exercice de leur mandat ;
  - à porter leur commission et leur insigne pour justifier de leur qualité ;
- ✓ un *curriculum vitae*.

***ATTESTATION DES CANDIDATS***

Je soussigné(e), candidat(e) aux fonctions de lieutenant de louveterie pour 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

.....

.....

atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale en matière de chasse, de pêche et de protection de la nature :

et m'engage pendant toute la durée de mon mandat :

- à entretenir, à mes frais, soit un minimum de quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier et du renard, soit au moins deux chiens de déterrage,

Adresse du chenil .....

.....

- à porter la commission et l'insigne permettant de justifier de la qualité de lieutenant de louveterie ainsi qu'une tenue correcte composée d'éléments vestimentaires permettant d'identifier sa fonction et figurant dans la tenue de mission telle que définie à l'article 10 de l'arrêté du 14 juin 2010 modifié,

- à ne pas exercer d'activité pouvant entraîner des conflits d'intérêts ou une incompatibilité légale avec les missions de lieutenant de louveterie (agent chargé de la police de la chasse, garde particulier sur sa circonscription...),

- à informer dans le délai d'un mois la DDT des Yvelines de toute condamnation, retrait de permis de chasser ou de permis de conduire.

A ....., le.....

Signature